

## L'avenir du 2<sup>e</sup> pilier de la prévoyance

---

### ACTUALITÉS

Nouvelles options  
pour votre prévoyance

Page 3

---

### BON À SAVOIR

Le mandat pour cause  
d'invalidité? Un must!

Page 8



Chère lectrice, cher lecteur,

**S'informer dès aujourd'hui afin de pouvoir prendre les bonnes décisions demain. Tel est le sujet de ce numéro.**

Vous y apprendrez d'abord quelles sont les innovations que le Conseil de fondation a décidé de mettre en œuvre et comment elles vous offriront davantage de flexibilité en matière de prévoyance professionnelle. Puis deux experts se penchent sur l'avenir de la prévoyance vieillesse et montrent quels sont les thèmes qui nous occuperont dans les prochaines années.

Nous vous informons en outre des résultats semestriels de la SVE et vous expliquons pourquoi un mandat pour cause d'incapacité est important afin que, le cas échéant, tout soit réglé conformément à vos souhaits.

Bonne lecture!

**MARLENE CADUFF**

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

BINGO!

**2,5%**

**Qu'est-ce que la performance?**



La SVE investit la fortune de prévoyance des assurés dans des actions, des obligations, des biens immobiliers et autres placements, afin de la faire fructifier. La performance montre dans quelle mesure ces placements ont été fructueux:

- » S'ils évoluent favorablement, elle est positive.
- » Si les résultats sont défavorables, elle est négative.

Une bonne performance permet un rendement optimal et contribue à la croissance à long terme de votre avoir de vieillesse. La performance enregistrée par la SVE au premier semestre 2026 était de 2,5%.

AU REVOIR!



**Melanie Ahuja**

Toutes nos félicitations à Melanie Ahuja qui a brillamment terminé son apprentissage d'employée de commerce CFC avec maturité professionnelle. Après trois années passées à la SVE, elle nous quitte pour commencer des études de droit. Nous remercions Melanie pour son engagement sans faille et formons tous nos vœux pour son avenir professionnel.



**Silas Oetiker**

Silas Oetiker, gestionnaire de portefeuille, a également quitté la SVE. Son trajet pour se rendre à son travail ayant considérablement augmenté à la suite d'un déménagement, il a décidé de chercher un emploi plus proche de son domicile. Nous remercions cordialement Silas de son précieux engagement et lui souhaitons un succès bien mérité pour l'avenir.

ADAPTATIONS DANS LE RÈGLEMENT DE PRÉVOYANCE  
ET DANS LES PLANS DE PRÉVOYANCE

# Nouvelles options pour votre prévoyance

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2027, plusieurs adaptations du règlement de prévoyance de la SVE et des plans de prévoyance entreront en vigueur. Offrant davantage de flexibilité, elles répondent mieux à l'évolution des parcours professionnels et des situations personnelles. Nous vous donnons ici un aperçu des principales innovations.

## Souplesse accrue pour le départ à la retraite\*

### Rente de vieillesse et couverture d'assurance survivants

Au moment de la retraite, l'assuré peut choisir le montant de sa rente de vieillesse et de la rente de survivant de son ou sa partenaire en cas de décès. En principe, la rente de survivant équivaut à 60% de la rente de vieillesse. Quiconque souhaite une couverture d'assurance supérieure pour son ou sa partenaire peut choisir l'option à 100%. Une option à 40% est désormais possible. Elle permet de bénéficier d'une rente de vieillesse plus élevée et est indiquée pour les personnes seules ou n'ayant pas besoin d'assurance survivant.

### Rente de vieillesse avec protection du capital

Cette nouvelle rente de vieillesse «avec protection du capital» permet aux assurés d'améliorer la couverture d'assurance de leurs

proches même après la retraite. Si la personne assurée décède dans les dix années suivant son départ à la retraite ou avant son 75<sup>e</sup> anniversaire, l'avoir de vieillesse restant sera versé entièrement ou partiellement comme capital-décès. En contrepartie, la rente de vieillesse mensuelle sera inférieure.

### Meilleure protection pour les survivants

Désormais, le capital-décès versé aux survivants s'élève au moins à 100 000 francs. Cela profite notamment aux assurés ayant un avoir de vieillesse plus faible, par exemple ceux qui sont plus jeunes ou qui ont un revenu modeste.

### Améliorations pour les couples vivant en union libre

La réglementation concernant l'obligation de soutien mutuel pour les couples vivant en union libre a été simplifiée et modernisée. La durée d'un partenariat enregistré pourra en outre être prise en compte dans le calcul de la durée de mariage requise.



### Vous trouverez sur notre site Internet

- » le courrier contenant des informations détaillées sur toutes les adaptations,
- » le règlement des frais mis à jour
- » ainsi que, à partir de la mi-décembre, le nouveau règlement de prévoyance.



[www.sve.ch/fr](http://www.sve.ch/fr)

Les nouveaux plans de prévoyance seront à votre disposition à partir de la mi-décembre dans le portail des assurés **mypk.sve.ch**. Vous pourrez en outre calculer les différentes options de rentes.

La plupart des adaptations s'appliquent également à la JJS.



[www.sve.ch/jjs/informationen](http://www.sve.ch/jjs/informationen)

*\* Votre contrat de travail prend fin au 31 décembre 2026 et vous partez à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2027?*

*Vous pouvez profiter des nouvelles options de rente offertes par la SVE, à condition d'annoncer votre choix dans le délai d'un mois.*

### RÈGLEMENT DES FRAIS ADAPTÉ

## Précision dans le cadre de l'EPL

Dans le règlement des frais, une précision a été apportée au 1<sup>er</sup> juillet 2026: les frais d'inscription au registre foncier sont désormais à la charge de la personne assurée.



## Avenir de la prévoyance vieillesse: «Le plus grand danger est de croire que l'on ne peut rien changer»

Les gens vivent plus longtemps, les réformes avancent à une lenteur quasi proverbiale, tandis que les attentes de la population en matière de prévoyance ne cessent d'évoluer. Pourtant, le monde entier nous envie notre système des trois piliers pour son efficacité. Dans cet entretien, deux spécialistes de la prévoyance expliquent pourquoi le deuxième pilier est souvent sous-estimé et pourquoi la responsabilité personnelle est tellement importante.

**Selon vous, quels sont les principaux défis auquel est confrontée notre prévoyance vieillesse?**

**Lukas Müller-Brunner:** Actuellement, je vois trois défis. Le premier est l'augmentation de l'espérance de vie. C'est, en soi, une bonne nouvelle sur le plan individuel. Mais pour la prévoyance vieillesse, cela signifie que nous devrons, dans le meilleur des cas, financer des prestations d'un même montant sur une durée toujours plus longue. Le deuxième défi est le bas niveau des taux d'intérêt. Il n'est plus aussi facile qu'autrefois d'atteindre des rendements sûrs sans prendre de risques supplémentaires. Le troisième aspect est de nature politique. Parfois, on a l'impres-

sion que la fortune gérée par les caisses de pension pourrait être ponctionnée pour satisfaire des intérêts particuliers. Cela conduit à des conflits d'objectifs.

**Manuel Moser:** À mon avis, c'est surtout sur le plan démographique que le bât blesse. Nous devenons toujours plus vieux. Or, face à des retraités toujours plus nombreux, on trouve de moins en moins d'assurés actifs. C'est un problème qui préoccupe aussi bien l'AVS que le deuxième pilier. Quant aux réformes, elles se bornent souvent à du «rafistolage». On ferait mieux d'adopter une vision à plus long terme.

**LMB:** Je vois les choses d'un œil plus serein. Je ne souhaite pas de réforme radicale, mais que nous

parvenions à aller de l'avant dans le cadre des trois piliers. Il faut notamment que nous garantissons le financement de la 13<sup>e</sup> rente AVS sans faire encore, une fois de plus, peser le fardeau sur la génération suivante. Dans le deuxième pilier, nous disposons là encore d'un atout majeur avec le régime surobligatoire. Cela permet à la plupart des institutions de prévoyance d'adapter de manière flexible leurs plans de prévoyance à l'espérance de vie plus longue, par exemple, ou au recours croissant au travail à temps partiel – au moyen de seuils d'entrée plus bas que ceux prévus par la loi.

**MM:** Je suis tout à fait d'accord. C'est exactement cela – puisque le régime surobligatoire existe, on peut s'écarter du taux de conversion. Toutefois, ce serait bien si l'on arrivait un jour ou l'autre à édicter une loi plus réaliste (*éclat de rire*).

*«Les générations qui nous ont précédés ont réussi à garantir le bien-être à la vieillesse et en cas de risque.»*

Lukas Müller-Brunner

#### Comparée aux autres pays, quelle est la position de la Suisse?

**LMB:** De nombreux pays se sont, eux aussi, dotés d'un système basé sur trois piliers. En Suisse, nous

avons toutefois réussi à ce qu'une majorité de gens puissent effectivement compter sur des prestations équilibrées provenant des trois piliers à leur retraite. C'est ce qui nous rend uniques en comparaison internationale. Les générations qui nous ont précédés ont créé un instrument qui garantit le bien-être durant la vieillesse et amortit financièrement les coups du sort personnels, tels que le décès ou l'invalidité. En Suisse, on a tendance à considérer que cela va de soi, mais si l'on compare avec les autres pays, ce n'est pas du tout le cas.

#### Pourquoi le deuxième pilier est-il souvent considéré comme quelque chose de compliqué?

**LMB:** Si l'on fait abstraction des aspects techniques, le deuxième pilier est relativement facile à comprendre: les employeurs et les salariés épargnent ensemble pour financer les retraites et couvrir les risques de décès ou d'invalidité. Mais, trop souvent, nous utilisons des termes trop techniques. L'important, ce n'est pas d'être en mesure d'expliquer ce qu'est la déduction de coordination ou le taux de conversion. Ce qui compte, c'est que les gens comprennent que quelqu'un qui, aujourd'hui, travaille à temps partiel, touchera plus tard une rente de vieillesse plus basse. Si je sais cela, je peux réagir. Peu importe la formule exacte...

**MM:** Les connaissances en matière de prévoyance se sont quand même améliorées au cours des dernières années. Mais si cinq personnes ayant différents

#### LES INTERLOCUTEURS

##### LUKAS MÜLLER-BRUNNER LE THÉORICIEN

Directeur de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP), il s'occupe notamment des conditions cadres politiques, réglementaires et sociales de la prévoyance professionnelle et s'engage en faveur de son développement et de son orientation future.



##### MANUEL MOSER LE PRATICIEN

Expert en caisse de pension auprès de Libera SA, il conseille les institutions de prévoyance pour des questions stratégiques et actuarielles et accompagne leur développement en se concentrant sur des solutions proches de la pratique pour les assurés et les employeurs.



employeurs sont assises autour d'une table, elles ont probablement cinq plans de prévoyance différents et des taux de conversion distincts. La plupart des gens connaissent le taux de conversion légal: 6,8%. En revanche, ils ignorent souvent que ce taux ne concerne que le minimum légal. En plus, les caisses de pension sont libres d'aménager leurs prestations et leurs plans de prévoyance à leur guise. Suivant ce que l'on entend, quelles informations l'on reçoit, et dans quelle mesure on comprend le contexte ambiant, il n'est pas si facile que cela d'évaluer correctement sa situation.

*«Les pires erreurs de raisonnement sont de croire que c'est trop compliqué – et qu'on ne peut rien y faire.»*

Manuel Moser

#### Quelles sont les erreurs de raisonnement que vous observez le plus souvent?

**MM:** La première est de penser que la prévoyance vieillesse est bien trop compliquée. La deuxième: que c'est inutile de s'en soucier, car c'est l'affaire de l'employeur. Or, on peut contrôler beaucoup de choses soi-même. Ainsi, on peut souvent choisir ses cotisations d'épargne, procéder à des rachats ou travailler plus longtemps. Je crois que les gens ont tendance à sous-estimer leur pouvoir d'influence.

**LMB:** Absolument d'accord. Je constate en plus qu'il y a des gens qui jugent d'emblée le deuxième pilier terriblement coûteux. Or, si quelqu'un décide, à la retraite, de percevoir la fortune de prévoyance épargnée au lieu d'une rente et qu'il la place lui-même sur les marchés financiers, cela lui revient en général trois, quatre, voire cinq fois plus cher. Beaucoup de gens craignent en outre de perdre tout cet argent lors d'un crash boursier. C'est faux, car les caisses de pension disposent de divers mécanismes de sécurité. Le deuxième pilier est bien plus solide qu'on se l'imagine souvent.

#### Quelle est l'importance des décisions individuelles?

**MM:** C'est très important. Un bon conseil: se faire une idée d'ensemble le plus tôt possible. Les plus jeunes peuvent commander un extrait de compte individuel auprès de l'AVS; et plus tard, une estimation de leur retraite. Pour la caisse de pension, le certificat de prévoyance constitue un bon point de départ. À mon avis, c'est même l'un des documents

qui compte le plus. Ce n'est que quand vous aurez une idée claire des prestations de l'AVS, de la caisse de pension et de la prévoyance privée auxquelles vous avez droit, que vous pourrez juger s'il y a lieu d'agir.

**LMB:** Les décisions individuelles sont capitales.

Cela commence par le choix de l'employeur, puis du travail à temps partiel, des interruptions de l'activité lucrative, des rachats ou du choix entre le versement sous forme de capital ou la rente. On ne se réveille pas simplement un beau matin en étant retraité. La retraite est le résultat de nombreuses décisions que vous avez prises pendant des années. Le deuxième pilier offre, certes, un accès à un système collectif performant, mais le montant de la future rente dépend essentiellement de vos décisions personnelles.

#### Que souhaiteriez-vous pour l'avenir de la prévoyance vieillesse?

**LMB:** Dans l'ensemble, nous avons une prévoyance professionnelle qui fonctionne très bien et contribue de manière déterminante à garantir la prospérité en Suisse. Je vois un potentiel d'amélioration en matière de numérisation et de clarté des informations relatives à la prévoyance. En même temps, nous ne devrions pas évaluer le deuxième pilier à trop court terme, dans une perspective réductrice. Ce n'est pas un trimestre ou une année qui compte, mais l'évolution à long terme sur l'ensemble de la vie active.

**MM:** Je propose d'assouplir certains paramètres techniques, comme le taux de conversion ou l'âge de référence, et de moins politiser le débat. Et je souhaite que les gens qui se préoccupent de leur prévoyance s'informent, posent des questions et consultent leur certificat de prévoyance. C'est la première étape la plus importante.

#### AVEZ-VOUS CONSULTÉ VOTRE CERTIFICAT DE PRÉVOYANCE?

Jetez un coup d'œil sur le montant de votre rente de vieillesse projetée et découvrez les moyens d'action possibles dans le 2<sup>e</sup> pilier:



[www.sve.ch/  
fr#aide-memoires](http://www.sve.ch/fr#aide-memoires)

# Résultat semestriel réjouissant

Le premier semestre 2026 a été marqué par des tensions géopolitiques et un contexte de marché difficile. Pourtant, la SVE affichait une performance de 2,5% au 30 juin 2026. Le degré de couverture reste à un niveau excellent, de 125,9%.

## Marchés financiers robustes malgré les incertitudes

Le conflit au Proche-Orient ainsi que le blocage temporaire de l'une des voies d'approvisionnement les plus importantes ont entraîné une hausse des prix de l'énergie et ravivé les craintes d'inflation. Les marchés boursiers ont réagi par des baisses de cours, toutefois ils se sont rapidement redressés et ont, pour certains, atteint de nouveaux records. Les bénéfices solides des entreprises et le niveau toujours élevé des investissements dans l'intelligence artificielle ont encore renforcé cette embellie. Vers la fin du semestre, la situation sur les marchés des matières premières s'est en outre sensiblement détendue.

## Situation financière toujours très solide

Au 30 juin 2026, la SVE affichait une performance de 2,5% sur l'ensemble de sa fortune. Les placements en actions ont fourni la plus importante contribution, avec un rendement de 8,7% en Suisse et de 11% à l'étranger. Le degré de couverture de 125,9% dépassait encore une fois nettement la valeur cible mais il a légèrement diminué par rapport à la fin de l'année précédente. Cela s'explique par la rémunération supplémentaire versée en mai aux assurés ainsi que par les versements supplémentaires accordés aux personnes retraitées. Sans ces versements, le degré de couverture aurait encore augmenté.

## Perspectives

Pour le deuxième semestre, les perspectives restent globalement positives. La situation géopolitique, l'inflation et la politique monétaire des banques centrales devraient toutefois continuer de générer des fluctuations accrues. Les marchés sont soutenus par la stabilité des résultats financiers de nombreuses entreprises et les investissements toujours importants dans les technologies d'avenir. Parallèlement, les évaluations demeurent difficiles dans certains segments de marché. Grâce à sa stratégie de placement largement diversifiée, la SVE est bien positionnée, même dans un contexte de marché extrêmement complexe.

## CHIFFRES CLÉS AU 30 JUIN 2026



Performance

2,5%



Taux de couverture

125,9%



Fortune en francs

4,3 mia

## LES QUATRE MEILLEURES CATÉGORIES DE PLACEMENTS

|                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| Actions étranger                 | 11,0% |
| Actions Suisse                   | 8,7%  |
| Obligations en monnaie étrangère | 2,6%  |
| Immobilier direct Suisse         | 2,0%  |



**THOMAS ROHRER**  
RESPONSABLE DES  
PLACEMENTS DE TITRES,  
MEMBRE DE LA DIRECTION

# Un must: le mandat pour cause d'incapacité

Un accident ou une maladie grave peut changer votre vie d'un seul coup. À tout âge. Qui prendra les décisions pour vous? Et qui paiera vos factures? Beaucoup de gens ne le savent pas: en l'absence de réglementation, c'est l'autorité publique qui s'en charge en cas d'urgence.

Avec un mandat pour cause d'incapacité (MCI), vous déterminez qui vous représentera au cas où vous seriez incapable de discernement. Vous désignez les personnes de confiance qui prendront soin de vos affaires personnelles et financières. Il peut naturellement s'agir de particuliers ou d'une association.

Le MCI comprend, d'une part, «l'assistance personnelle». Celle-ci détermine, par exemple, où et comment la personne sera hébergée et prise en charge en cas de dépendance, ainsi que l'organisation de son quotidien. De même, «la gestion du patrimoine» fait partie du MCI. Cela implique notamment le paiement des factures, p. ex. le loyer ou l'assurance-maladie, la gestion des contrats d'assurance ou des abonnements

ainsi que le droit de disposer des biens patrimoniaux – biens immobiliers ou placements. «Le mandat pour cause d'incapacité est au fond une sorte de plan catastrophe individuel. Il vous permet de désigner à l'avance la personne qui sera habilitée à agir en votre nom, au lieu de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)», explique Martin Huber.

*«Beaucoup de gens pensent que les proches sont habilités à prendre des décisions. C'est une erreur.»*

Martin Huber

En l'absence d'un mandat pour cause d'incapacité, l'autorité publique intervient. L'APEA désigne un curateur ou une curatrice. «Dans de tels cas, ce n'est plus la personne concernée qui désigne la personne qui assumera cette responsabilité, mais l'APEA», précise Huber.

**BON À SAVOIR** – Le conjoint ou les autres membres de la famille ne peuvent alors prendre que très peu de décisions à votre place.

*«En ce qui concerne les opérations bancaires ou les questions contractuelles, même les proches se heurtent très vite à des limites juridiques – seuls le curateur et l'APEA peuvent s'en charger.»*

**Pourquoi vaut-il la peine de prendre très tôt des mesures à cet égard?**

Un MCI renforce votre autonomie: c'est vous qui décidez qui représentera vos intérêts. «Des instructions clairement formulées permettent d'éviter toute



équivoque et allègent considérablement la tâche des familles», souligne Huber, et d'ajouter: «Des conflits surgissent souvent quand on ne sait pas vraiment qui est habilité à prendre des décisions. Un MCI permet d'éviter de telles situations.»

### Faits et chiffres

- » En Suisse, seuls 19% des personnes de 40 à 64 ans ont établi un mandat pour cause d'incapacité.
- » Chez les 18 à 39 ans, ils ne sont que 5%.
- » Quelque 159 000 personnes en Suisse font l'objet d'une mesure de protection de l'APEA.

Sources: Pro Senectute Suisse / gfs-zürich 2023; statistiques de la COPMA 2024

### Qui devrait conclure un MCI?

Toute personne capable de discernement. «Beaucoup de gens repoussent cette question à plus tard, car ils l'associent au vieillissement; or, une incapacité de discernement peut toucher n'importe qui, n'importe quand, souligne Martin Huber. Je conseille aux plus jeunes de régler au moins les points essentiels.»

### Comment établir un MCI?

Pour qu'il soit valable, vous devez soit le rédiger à la main, soit le faire authentifier par un notaire. «Tout vice de forme entraîne sa nullité», explique Martin Huber. Il est important que les personnes auxquelles vous confiez ce mandat soient clairement désignées et que leurs tâches soient décrites sans ambiguïté. Un réexamen régulier permet de s'assurer que les directives sont adaptées à la situation actuelle.

Des problèmes surgissent souvent lorsque le MCI est lacunaire ou que des situations cruciales ne sont pas prises en considération. Si seules certaines tâches sont réglementées, c'est à nouveau l'APEA qui sera compétente pour tous les domaines non mentionnés. Des difficultés peuvent aussi survenir si l'on ne sait pas qui a l'autorisation légale de signer les documents. Et si plusieurs personnes mandatées se voient assignées les mêmes tâches, cela peut conduire plus tard à des divergences de vues. Des tensions familiales sont aussi possibles, notamment lorsqu'un seul enfant est désigné comme personne responsable parmi plusieurs autres ayant déjà des relations conflictuelles.

La prudence doit être de mise lorsque des conjoints se désignent mutuellement. Si une personne devient incapable de discernement et ne pourra plus, par la suite, endosser cette responsabilité ou sera considé-



### MARTIN HUBER

TITULAIRE DU BREVET DE NOTAIRE  
ET DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ HUX AG  
À ANDELFINGEN ET WINTERTHOUR

Martin Huber dispose d'une expérience de plusieurs décennies dans le domaine du droit matrimonial et successoral, du droit des sociétés, du registre foncier et de l'immobilier. Pour la SVE, il intervient chaque année dans le cadre des conférences *Pensionierung in Sicht*.

rée comme inapte par l'APEA, en l'absence de mandataire de remplacement, il n'y aura aucune personne habilitée à représenter la personne concernée et la compétence reviendra de nouveau à l'APEA.

**BON À SAVOIR – Inutile de rédiger le mandat pour cause d'incapacité sans aide. Les offices notariaux, les banques ainsi que des organisations comme Pro Senectute, la Croix-Rouge suisse ou des études d'avocats spécialisés ou des fiduciaires vous apporteront leur soutien.**

*«Suivant la situation, un modèle suffit. Dans des cas plus complexes, un conseil professionnel est toutefois recommandé.»*

### Où conserver le mandat pour cause d'incapacité?

Conservez l'original dans un lieu sûr, mais aisément accessible. Par exemple à votre domicile, dans un classeur avec une étiquette bien lisible, ou auprès d'une personne de confiance. Informez les personnes mandatées du lieu de conservation. Et Martin Huber de souligner: «Un MCI n'est utile que s'il est facile à trouver au moment décisif.»

Vous pouvez en outre faire enregistrer le mandat pour cause d'incapacité auprès de l'office de l'état civil de la commune où vous habitez. «L'enregistrement garantit que les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte aient connaissance du mandat de MCI», conclut Huber. Moyennant une taxe d'environ 150 francs, le mandat de MCI peut être également déposé directement auprès de l'APEA.



## «Réaliser ses projets, tant qu'on le peut»

**Claudio Bottega**, gestionnaire de portefeuille à la SVE depuis sept ans, suit avec passion les cours de la Bourse. Il nous raconte pourquoi les marchés boursiers le fascinent, pourquoi il ne jure que par l'effet des intérêts composés, et pourquoi la santé et les relations humaines comptent plus que la fortune.

### Combien de tasses de café buvez-vous par jour?

J'ai déjà une tasse de café devant moi. À la maison, j'ai pris la première en me levant. Et au bureau, c'est entretemps la troisième. Probablement que j'en boirai encore deux ou trois. Je dirais: six à sept tasses par jour. Mais je ne bois que de l'espresso – sans crème!

### Quelle est votre tâche à la SVE et qu'est-ce qui la rend si fascinante?

Je suis gestionnaire de portefeuille dans l'équipe Placements de titres. Notre tâche consiste à mettre en œuvre avec succès la stratégie de placement définie par le Conseil de fondation – ce qui n'est pas toujours facile. La Bourse est un univers incroyablement vivant. Chaque jour, de nouvelles informations sont publiées, les cours montent et descendent. Le rythme est parfois très soutenu et l'on ne sait jamais ce que la journée nous réserve. C'est ce qui fait tout le charme du métier.

### Quel conseil donneriez-vous aux jeunes en matière de prévoyance?

De se soucier le plus tôt possible de leurs finances. Un jour, j'ai commencé à tenir un budget et noté systématiquement mes dépenses dans une application. Plus on commence tôt à épargner et à investir, plus l'effet d'intérêts composés est efficace.

### Qu'est-ce qui est indispensable dans vos loisirs?

J'aime regarder les matchs de football. J'ai un abonnement saisonnier au FC Winterthour et, depuis mon enfance, je suis un fan de l'AC Milan. Avec mon frère, nous avons aussi un abonnement saisonnier là-bas. Nous partons souvent le week-end pour Milan, afin d'assister à un match. Sinon, j'adore cuisiner et je vais régulièrement au centre de fitness.

### Quelles sont les trois choses les plus importantes pour mener une vie épanouie à la retraite?

En premier lieu, certainement l'indépendance financière. Mais je la mettrais sur le même plan que la santé. Si vous n'allez pas bien physiquement ou mentalement, tout l'argent du monde ne suffira pas à vous rendre heureux. Et surtout, un troisième point essentiel, vivre dans un environnement où l'on peut totalement s'épanouir.

### Et qu'est-ce que vous feriez si vous deviez partir à la retraite dès demain?

Jusqu'ici, j'ai eu l'immense privilège de pouvoir réaliser assez rapidement une quantité de choses que j'avais envie de faire. La vie m'a montré qu'il valait mieux tout simplement entreprendre certaines choses, tant qu'on le peut. Et ne pas toujours se dire: «Je ferai cela quand je serai plus vieux.»



## VOTRE AVIS

## Comment le nouveau SVE Magazine a-t-il été accueilli?

Nous avons posé cette question dans notre premier numéro. Les retours sont encourageants. Les lecteurs et les lectrices qui ont répondu estiment que le premier numéro est «très réussi» ou «satisfaisant». Ce qu'ils et elles apprécient particulièrement: la mise en page claire, les textes aisément compréhensibles, et le volume raisonnable. Beaucoup de nos lecteurs ou lectrices ont lu le magazine jusqu'à la dernière ligne et préfèrent la version papier.

### Un grand merci pour votre précieux feedback.

Des bons pour le Technorama ont été tirés au sort entre les lecteurs et les lectrices ayant répondu.

## ÉCONOMISER DES IMPÔTS

## Effectuez un rachat!

Avec un rachat volontaire dans la caisse de pension, vous profitez d'avantages fiscaux et renforcez votre prévoyance vieillesse. **Simulez les effets de votre rachat dans le portail des assurés et soumettez votre demande en ligne au plus tard jusqu'au 15 décembre 2026.**



Vers le portail des assurés  
<https://mypk.sve.ch>

## SUDOKU

## Un moment de réflexion

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|   | 1 | 6 |   | 9 | 8 | 7 | 2 |   |
|   | 9 | 8 |   | 5 | 7 |   |   | 1 |
| 7 |   | 2 | 6 |   |   |   |   | 4 |
| 1 | 2 |   |   |   |   | 5 | 4 |   |
| 5 | 8 |   | 7 | 1 |   |   |   |   |
|   | 4 | 9 |   | 2 |   | 1 |   |   |
|   | 6 | 5 | 9 |   |   |   |   |   |
| 9 | 3 | 1 |   | 4 | 6 |   |   |   |
|   |   | 4 |   |   | 3 |   |   |   |



Solution  
[www.sve.ch/sudoku](http://www.sve.ch/sudoku)



## ÉTUDE

## Classement des caisses de pension VZ: résultat optimal

En 2026, la SVE est pour la première fois représentée dans le classement des caisses de pension publié par VZ VermögensZentrum. Nous nous réjouissons en particulier de notre 1<sup>re</sup> place pour le degré de couverture et pour la rémunération de l'avoir de vieillesse comparée sur trois ans, ainsi que la 2<sup>e</sup> place pour la part de l'avoir obligatoire.

## IMPRESSUM

SVE-Magazin est l'organe de publication de l'Institution de prévoyance Sulzer.

**Éditeur** SVE, Winterthour

**Responsable de la rédaction** Marlene Caduff

**Photos** photoworkers.ch, iStock, Lea Reutimann

**Traduction anglaise** Manuscript Language Services, Zurich

**Traduction française** Nicole Viaud Communication, Ennetbaden

**Relecture** CityTEXT GmbH, Winterthour

**Conception** Tollkirsch AG, Winterthour

**Impression** Printimo, Optimo Service AG, Winterthour

**Parution** trois fois par an en français, anglais et allemand

**Tirage total** env. 9000 exemplaires

**Prochaine édition** décembre 2026

**Photo de couverture, de gauche à droite**  
Lukas Müller-Brunner, Manuel Moser

## Sulzer Vorsorgeeinrichtung

Zürcherstrasse 12  
8400 Winterthur

Téléphone +41 52 262 43 00  
info@sve.ch  
www.sve.ch

## MINISONDAGE

Avez-vous déjà établi un mandat pour cause d'inaptitude? Participez! Le résultat sera présenté dans le prochain numéro.



[www.sve.ch/fr/  
feed-back](http://www.sve.ch/fr/feed-back)